



Ville de Revel

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Végétalisation des cours d'écoles – attribution du lot n° 1 du marché de travaux – Cours d'école du groupe scolaire de l'Orée de Vaure**

**N° 004.05.2024**

**Rapporteur :**  
**Annie VEAUTE**

L'an deux mille vingt-quatre le quinze du mois de mai à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 9 mai 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 18
- Nombre de pouvoirs : 8
- Votants pouvoirs compris : 26

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Robert CLERON

#### Absents excusés

Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain SARTORI  
Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET  
Thierry FREDE a donné procuration à François LUCENA  
Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE  
Olivier PICARD a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS  
Thierry CLAVEL a donné procuration à Marielle GARONZI  
Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Catherine FEVRIER  
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT  
Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240516-004052024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024  
Affichage : 16/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2024, le conseil municipal a approuvé le programme de végétalisation des groupes scolaires de l'Orée de Vaure et de Roger Sudre à la suite d'une concertation engagée avec les enseignants et les agents.

La phase étude étant terminée, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 11 mars 2024 afin de choisir les entreprises pour réaliser les travaux de végétalisation du groupe scolaire de l'Orée de Vaure.

Les travaux ont été scindés en 2 lots à savoir :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers,
- lot n° 2 : espaces verts.

La date limite de remise des offres était fixée au 3 avril 2024.

La procédure retenue a été celle de la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1 du Code de la commande publique.

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction de la valeur technique, du prix et des délais d'exécution.

A la suite de la commission qui s'est tenue le 30 avril 2024, il est proposé de retenir l'entreprise Eiffage (31130 BALMA) pour le lot n° 1 pour un montant de 286 374 € HT soit 343 648,80 € TTC. Ce montant comprend l'offre de base ainsi que la réalisation de deux prestations supplémentaires à savoir la fourniture et pose de mobiliers ainsi que de jeux.

Concernant le lot n° 2, espace verts - clôtures, l'attribution s'effectuera lors du prochain conseil municipal.

Le début des travaux du lot n° 1 est prévu dès la fin de l'année scolaire 2023/2024 pour une durée de 2 mois.

Concernant les cours du groupe scolaire Roger Sudre, ces travaux se réaliseront en 2025.

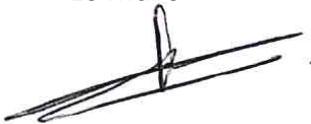
Sur proposition de madame Annie VEAUTE, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'autoriser monsieur le maire à signer le marché du lot n° 1 avec l'entreprise Eiffage pour un montant de 286 374 € HT soit 343 648,80 € TTC,
- de charger monsieur le maire d'exécuter les marchés de travaux à intervenir,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

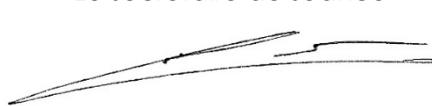
Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 5 avril 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240516-004052024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024  
Affichage : 16/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation